

---

Don du citoyen Marion, accusateur public du département de l'Ardèche, qui offre la finance de juge au Pouzin, en annexe de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don du citoyen Marion, accusateur public du département de l'Ardèche, qui offre la finance de juge au Pouzin, en annexe de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 647;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31450\\_t1\\_0647\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31450_t1_0647_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

comptes de pension, dont un de 4.442 l. 14 s. 1 d., et un de 9.625 l. et une pension de retraite de 89 l. 18 s., donnée par Hanriot, commandant de la garde parisienne (1).

## 95

Le citoyen Blaise, receveur du district de Port-Malo, offre une somme annuelle de 400 liv. pour l'entretien d'un cavalier (2).

## 96

La société sabotière de Moirax, district d'Agen, département de Lot-et-Garonne a fait passer à son district, en don patriotique, 117 chemises, 7 draps de lit, une nappe et trois serviettes; de plus, 13 chemises, une serviette, 55 livres 4 s. en numéraire, et 134 l. 10 s. en assignats, le tout envoyé au district ci-dessus pour les défenseurs de la patrie (3).

## 97

Le citoyen Marion, accusateur public du département de l'Ardèche, fait don à la patrie de la finance de juge au Pouzin, dont il étoit pour-  
vis (4).

## 98

Dans une des dernières séances de ventôse, après l'admission des députés du département du Bas-Rhin, un membre a dit que les sans-culottes de ce département devoient fournir aux armées de la République environ 55.000 articles, tant en souliers, chemises et chapeaux, qu'en uniformes, pièces de toile, couvertures et manteaux, et une contribution volontaire de 900.000 liv. Il a ajouté que les citoyens députés du Bas-Rhin, présents à la barre, avoient fait la campagne de Vendée, quoique fonctionnaires publics, et que les forces que ce département avoit fournies avoient été organisées en cinq jours. L'un de ces citoyens, nommé Leteret, a sauvé de la rage des brigands un représentant du peuple et l'a quitté après l'avoir mis en sûreté, en lui laissant ignorer son nom (5).

## PIÈCES ANNEXES

## I

## Annexe au n° 36

[Discours prononcé par le c<sup>n</sup> Bousigues fils, administr. du distr. de Tarbes, 4 pluv. II] (6).

Citoyens,

Nous venons de prouver à tous les bas valets de la royauté que leurs maîtres sont des manne-

quins proscrits par les hommes vertueux et raisonnables: nous venons de prouver aux incrédules et aux fanatiques que la liberté s'affermir sur la chute des trônes, que son arbre sacré croît et se fortifie du sang impur des tyrans. Il étoit digne d'un peuple républicain d'établir une fête nationale à pareil jour, où la hache de la loi a fait tomber la tête du plus imbécile brigand de l'univers. Qu'il étoit intéressant le peuple de cette commune dans sa marche précipitée sur la place de la révolution, où il a consacré par une cérémonie auguste et civique, le triomphe de la vertu contre le crime. Assassins de l'espèce humaine, antropophages de la plus belle des révolutions, vos crimes n'obscurciront plus les beaux jours de la liberté; les théâtres de vos brigandages vont être fermés, et la trompette de la renommée ne proclamera les victoires de la République, que pour opérer votre mort, et affranchir toute l'Europe de la domination des prêtres, des nobles, des princes et des rois.

En effet, citoyens, est-il une preuve plus marquante de la foiblesse et de la malheureuse existence du despotisme, que ce mouvement extraordinaire que nous avons vu s'opérer dans toutes les cours, à la nouvelle de la mort du traître Capet. Ils ont senti, ces féroces potentats, que leur puissance ne consiste que dans la force des bayonnettes, que dans l'obéissance servile de leurs peuples: l'époque n'est pas éloignée, où le tocsin de l'insurrection sonnera dans toutes ces contrées qui offrent encore l'image affligeante de l'esclavage et de la misère; il aura suffi (j'en suis sûr) d'un trône renversé, pour abattre tous les autres. Les vices des rois sont par-tout les mêmes, par-tout ils se ressemblent en cruautés, et comme ils oppriment et garrotent les peuples avec des chaînes, les peuples à leur tour les écrasent par la force de la raison et de la liberté. Eh quoi! L'homme ne seroit-il sur la terre, que pour être le jouet éternel des caprices et des passions désordonnées de quelques brigands couronnés? Le laboureur ne prendroit-ils sa charrue que pour alimenter leurs crimes, grossir leurs trésors? Non, citoyens, ces sanglantes Euménides ne sont que des calamités passagères, dont le ciel dans sa vengeance, a voulu affliger les mortels.

Illustres scélérats, divinités perdues de la Prusse et de l'Autriche, le tombeau de l'opinion est ouvert sous vos pas: l'humanité gémissante vous montre ses pleurs, vous fait entendre ses sanglots; les pères vous redemandent leur enfans massacrés, les mères traînent jusqu'à la porte de vos palais fastueux, les tristes haillons de la misère; le ciel même vous accuse. Frémissez de votre existence! La nature fit tous les hommes libres, la nature imprima dans leurs ames le sentiment sublime de l'indépendance, et si la royauté les a enchaînés au berceau, la raison et la philosophie vont les affranchir dans la maturité de leur âge. Ah comme la scène est changée depuis cinq ans! Une ancienne et puissante monarchie, ancree depuis les siècles sur le sol français, a disparu avec tous ses attributs, ses charmes mensongers: les richesses et les passions d'une noblesse insolente et corrompues ont émigré: les autels d'un clergé imposteur et ambitieux sont réduits en poudre, et la conjuration des despotes réunis a échoué à Dunkerque, à Toulon, à Lille et à Landau.

(1) Bin, 28 vent. (1<sup>er</sup> supplt).

(2) Bin, 28 vent. (1<sup>er</sup> supplt).

(3) Bin, 28 vent. (2<sup>e</sup> supplt).

(4) Bin, 28 vent. (2<sup>e</sup> supplt).

(5) Bin, 28 vent. (1<sup>er</sup> supplt); M.U., XXXVIII, 9.

(6) Broch. 3 p. De l'Impr. républ., chez Delaloy, Tarbes (C 294, pl. 975, p. 11).